

DECISION n° 2024-149

Portant sur la signature du contrat n° 2024-045 :
« Dégraissage des installations d'extraction des buées grasses »
avec la Société le SIS AIRTECH
Pour un montant annuel de 3 270.00 € HT soit 3 924.00 € TTC

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAMBESC ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la Collectivité en date du 08 Octobre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2024-045 : « Dégraissage des installations d'extraction des buées grasses » avec la Société LE SIS AIRTECH

DECIDE

Article 1.- De conclure le contrat n° 2024-045 : « Dégraissage des installations d'extraction des buées grasses » avec la Société LE SIS AIRTECH sise PAT ArômaGrasse – 45 Boulevard Marcel Pagnol – 06130 GRASSE.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Il prendra effet le 1^{er} Janvier 2025 et se terminera le 31 Décembre 2027.

Article 2.- Le montant annuel du contrat s'élève à 3 270.00 € HT soit 3 924.00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence
- Monsieur le Receveur Municipal d'Aix en Provence

Fait à Lambesc, le 08 Octobre 2024

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20241008-DM_2024_149-AU